

**Helmi Mamlouk** est le premier secrétaire général du tout nouveau syndicat FO-CAPA-VTC. Sa mission : défendre les intérêts et les conditions de travail des chauffeurs. **P. 8**



**CONFÉRENCE DE L'OIT : L'EXIGENCE DE LA LIBERTÉ SYNDICALE ET DE NÉGOCIATION P. 4**

**ÉCOLE : FO DEMANDE L'ARRÊT DES CONTRE-RÉFORMES P. 5**

**FO HEBDO**  
N° 3245

Du 14 au 20  
juin 2017

Plus d'infos sur  
[www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

# Concertation : FO réaffirme ses positions et revendications

**ÉVÉNEMENT P. 2-3**

## CALENDRIER

Le processus de consultation enclenché par le gouvernement durera jusqu'à début septembre.

**CONTENU** Articulation des niveaux de négociation, dialogue social et sécurisation des relations de travail seront les grands thèmes abordés.

**DUPPLICITÉ** Soupçonné de tenir un double langage, l'exécutif se voit contraint de prouver sa loyauté.



**Jean-Claude Mailly**  
reçu à l'Élysée par le président Emmanuel Macron, le 23 mai 2017.

© DENIS ALLARD / REA



© F. BLANC

## Réformistes et exigeants, nous jugerons sur les actes en fonction de nos positions

**Éditorial**

par Jean-Claude Mailly

**N**ous mesurerons rapidement, après les élections législatives, la sincérité du gouvernement. À savoir, comme ils le disent

actuellement, s'il s'agit d'une vraie concertation. Auquel cas il faudra non seulement nous écouter, mais nous entendre et travailler sur des textes écrits. Ou si, les législatives passées

et en fonction des résultats annoncés, la volonté de passer en force revient, ce qui sera inévitablement source de tensions. Comme je l'ai dit à plusieurs

reprises, nous ne sommes ni naïfs, ni suspicieux *a priori*. Nous jugeons et jugerons sur les actes en fonction de nos positions.

C'est pourquoi, par exemple, à la lecture des documents publiés par *Libération*, nous avons tiré la sonnette d'alarme en déclarant « *halte au feu* ». Force Ouvrière a toujours été une organisation réformiste

**Suite page 3** ///



## Réforme du droit du travail : une feuille de route sans surprise

Le gouvernement a remis le 6 juin aux interlocuteurs sociaux son « *programme de travail pour rénover le modèle social* », à commencer par le Code du travail. Si le calendrier est très précis, avec une concertation qui se poursuivra jusqu'en septembre, le contenu des réformes reste pour l'instant assez ouvert.

**R**edéfinir l'articulation entre l'accord d'entreprise et l'accord de branche, plafonner les indemnités prud'homales en cas de licenciement abusif ou regrouper les instances représentatives du personnel (IRP), tels sont certains des objectifs que s'est fixés le gouvernement dans le cadre de la réforme du droit du travail.

Le 6 juin, le Premier ministre Édouard Philippe et la ministre du Travail Muriel Pénicaud ont présenté la feuille de route en la matière. Comme promis par Emmanuel Macron en campagne, cette réforme se fera par voie d'ordonnances. Le projet de loi

d'habilitation sera présenté en Conseil des ministres le 28 juin. Il sera examiné et voté par le Parlement durant l'été.

Dans son discours face à la presse, la ministre du Travail a insisté sur la méthode, qui prévoit une « *concertation intense* » avec les interlocuteurs sociaux durant tout l'été. Quarante-huit réunions sont programmées dans les semaines qui viennent.

Trois thèmes sont retenus, dont seulement les grandes lignes ont été dévoilées. Depuis le 9 juin et jusqu'au 23 juin, les discussions aborderont « *la bonne articulation des niveaux de négociation et les possibilités d'intervention de la négociation collective* ». L'objectif

du gouvernement, tout en réaffirmant le rôle de la branche, est d'élargir le champ de la négociation en entreprise.

### Remise en question de certaines règles autour du licenciement

Du 26 juin au 7 juillet, les interlocuteurs sociaux se pencheront sur « *la simplification et le renforcement du dialogue économique et social et de ses acteurs* ». La ministre du Travail a notamment défendu la fusion des trois IRP consultatives et la simplification du dialogue social dans les TPE et les PME.

La concertation traitera enfin, du 10 au 21 juillet, de « *la sécu-*

*risation des relations de travail* ». C'est là que sera abordée la mise en place d'un barème pour les dommages et intérêts attribués par les prud'hommes en cas de licenciement abusif. Le gouvernement souhaite aussi « *interroger* » certaines règles autour du licenciement, qui « *constituent plutôt des freins au recrutement* ».

Les concertations reprendront en août pour s'achever début septembre avec la consultation d'organismes compétents pour recueillir leur avis. Le gouvernement prévoit une publication des ordonnances d'ici à la fin de l'été, soit avant le 21 septembre. ■

CLARISSE JOSSELINE



48

C'est le nombre de réunions de concertation d'ores et déjà programmées par le gouvernement pour discuter des réformes avec les partenaires sociaux.

## CALENDRIER

Un agenda social surchargé

Après le droit du travail, le gouvernement poursuivra ses réformes sociales en lançant, dès septembre 2017, une concertation sur l'Assurance chômage, la formation professionnelle et l'apprentissage, en vue d'un projet de loi à voter au printemps 2018.

L'an prochain, il s'attaquera au système de retraite.

Plusieurs promesses de campagne du candidat Macron sont également confirmées : ouverture progressive de l'Assurance chômage aux indépendants et démissionnaires à compter de l'été 2018; remplacement des cotisations salariales sur l'Assurance maladie et le chômage par une hausse de la CSG dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018; simplification à venir du compte pénibilité.

**Première rencontre** entre les organisations syndicales et la ministre du Travail, Mme Pénicaud, le 1<sup>er</sup> juin 2017. Dans la délégation FO, aux côtés de Jean-Claude Mailly, Didier Porte, Michel Beaugas et Cristelle Gillard.

## FO plaide pour une concertation loyale

Le secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly, affiche un certain pragmatisme sur la concertation en cours pour réformer le droit du travail et promet de juger l'exécutif sur les actes. À la réception de la feuille de route, il a salué la méthode et l'état d'esprit du gouvernement, qui promet une réelle discussion, ainsi que l'engagement du Premier ministre à préserver le modèle social français. Il s'est également félicité de voir le rôle de la branche réaffirmé.

Mais le gouvernement joue-t-il franc jeu? Le 7 juin, le quotidien *Libération* a publié des documents, datés du 31 mai, émanant de la Direction générale du travail et adressés au cabinet du ministère du Travail. Ils détaillent un certain nombre de pistes ultralibérales, inacceptables pour FO. Il s'agit par exemple de permettre la pri-

mautité de l'accord d'entreprise sur le contrat de travail, de négocier les motifs de licenciement à l'échelle de l'entreprise ou de réduire de douze à deux mois les délais de recours devant les prud'hommes en cas de licenciement économique.

### Préserver la personnalité morale du CHSCT

Le gouvernement a affirmé qu'il ne s'agissait pas d'un document officiel et s'est défendu de tout plan caché. Pour FO, l'exécutif doit s'expliquer et afficher sa réelle volonté d'une négociation loyale.

« Ce sont des thèmes qui n'ont jamais été évoqués », a réagi Jean-Claude Mailly sur BFM Business le 7 juin. Là, on est dans une loi *Travail XXL*. Si c'est ce qu'a envie de faire le gouvernement, la concertation va vite se trouver dans l'impasse. Nous sommes

prêts à discuter, à condition qu'il tienne compte de ce que l'on dit. »

Sur le fond, la confédération était reçue le 12 juin au ministère du Travail pour la première réunion de concertation sur l'articulation des niveaux de négociation. FO devait notamment y rappeler son attachement à la liberté de négociation à tous les niveaux.

Sur les autres thèmes évoqués par la feuille de route, FO reste vigilante. Sur la fusion des IRP, la confédération souhaite préserver la personnalité morale du CHSCT. Sur le barème des indemnités prud'homales, tout dépend du niveau. FO demandera aussi que le juge puisse aller au-delà d'un éventuel plafond.

FO souhaite également mettre d'autres sujets sur la table, comme la liberté de désignation du délégué syndical ou l'augmentation des indemnités légales de licenciement. ■ C. J.

### /// Réformistes et exigeants, nous jugerons sur les actes en fonction de nos positions

et exigeante, et elle entend le rester.

Nous jugeons avec notre liberté de comportement et notre indépendance. Quand nous sommes pour, comme quand nous sommes contre.

Nos interlocuteurs, qui aiment mettre les gens et les organisations dans des cases, nous ont de tout temps considérés comme imprévisibles!

C'est d'une certaine façon et sans le vouloir un hommage à notre liberté de comportement!

À un moment, il va falloir que le gouvernement non seulement discute, mais qu'il présente des projets de texte car on ne peut pas se positionner sur du sable et attendre la dernière minute. La feuille de route qui nous a été adressée ouvre, sur beaucoup de sujets, des pistes très variables, voire qui peuvent être contradictoires. L'itinéraire devra donc être précisé, ainsi que l'objectif. Pour le moment, les seules choses claires obtenues sont de deux ordres : une détente du calendrier du mois d'août (en plein été) au mois de septembre et le rejet de négocier dans l'entreprise sur le contrat de travail. Et nous continuons bien entendu à marteler nos positions, que ce soit sur l'articulation des niveaux de négociation ou sur la liberté de désignation du délégué syndical. ■

**JEAN-CLAUDE MAILLY,**  
SECÉTAIRE GÉNÉRAL  
@jcmilly sur Twitter

## En bref

**TPE****Les commissions paritaires régionales mises en place le 1<sup>er</sup> juillet**

Le 19 juin est la date limite de désignation par les organisations syndicales et patronales de leurs représentants dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPR). Au nombre de treize en métropole et de cinq en outre-mer, la Direccte publiera le 30 juin la composition de ces instances comportant vingt membres (dix pour les syndicats et dix pour les organisations patronales).

**IMPÔT****Report du prélèvement à la source**

Le Premier ministre Édouard Philippe a annoncé le 6 juin que le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu serait reporté d'un an. Il a toutefois assuré que la mesure, préparée sous le quinquennat Hollande, entrerait bien en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Pour FO Finances, « au-delà d'un report certes bienvenu, l'abandon de cette réforme demeure la solution la plus appropriée ».

**RETRAITE****Neuf organisations écrivent à Emmanuel Macron**

L'Union confédérale des retraités FO et huit autres organisations ont signifié, dans une lettre ouverte à Emmanuel Macron, leur refus de la mise en place d'un système de retraite par points, évoquée par le chef de l'État avant son élection. Les signataires s'opposent aussi à la hausse de 1,7 point de CSG pour 60% des retraités. Ils estiment que ces propositions « entraîneraient une baisse des pensions ».

## Conférence de l'OIT : liberté syndicale et de négociation au cœur des préoccupations des travailleurs

**TRIPARTISME** Les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs de 187 États se réunissent à Genève du 5 au 16 juin.



**Séance d'ouverture** de la 106<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, à Genève, le 5 juin 2017.

**E**n commençant, dès l'ouverture des travaux, par souligner le rôle « *fondamental* » de la Commission de l'application des normes, chargée de contrôler le respect des conventions de l'Organisation internationale du travail, Marc Leemans, de la centrale syndicale belge CSC, porte-parole du groupe

des travailleurs dans cette commission, a clairement indiqué l'état d'esprit du groupe des travailleurs.

Il a insisté sur la nécessité que les différents instruments normatifs de l'OIT « *reflètent mieux les responsabilités des entreprises* », et a appelé à intensifier la campagne de ratification de

ces conventions par les gouvernements.

### Un cadre important pour les travailleurs migrants

Le groupe des travailleurs a aussi mis en avant « *le cadre important (des conventions de l'OIT) pour garantir les droits des travailleurs migrants* », alors que les accords bilatéraux et régionaux ne devraient pas remplacer l'adoption de lois nationales conformes à ces normes.

« *Les conventions 87 et 98 [sur la liberté syndicale et de négociation, NDLR] sont le cœur de notre activité* », a-t-il enfin déclaré, relevant que ces libertés sont « *bafouées* » et que « *la priorité est de plus en plus donnée à la négociation au niveau de l'entreprise plutôt qu'au niveau des secteurs* ». ■

EVELYNE SALAMERO

### GM&S : pas de repreneur en vue, l'inquiétude à son comble

**L'usine de l'équipementier automobile GM&S de La Souterraine, deuxième employeur privé de la Creuse, n'a fait l'objet d'aucune offre de reprise dans les délais. La date limite des dépôts était fixée au mercredi 7 juin. Les syndicats FO et CGT ont immédiatement demandé une entrevue à Emmanuel Macron, qui devait se rendre le 9 juin dans le département voisin de la Haute-Vienne. Ils entendent exhorter le président à « agir enfin notablement sur [ce] dossier, comme l'État s'y était engagé », soulignant dans un communiqué : « Il est temps de s'impliquer et de ne plus rester dans une posture d'observateur indifférent. Il y a urgence ! » ■**

E. S.

### La Halle aux chaussures : FO dit non au PSE

**FO a choisi de ne pas signer l'accord sur le PSE à la Halle aux chaussures, validé le 1<sup>er</sup> juin par la CGT, SUD et la CGC. Le plan, combattu dès son annonce en janvier par la quasi-totalité des syndicats, prévoit la suppression de 447 postes sur 3644, avec la fermeture de 137 magasins et la fusion de 44 boutiques avec des points de vente la Halle aux vêtements. « Nous refusons de cautionner les suppressions d'emplois et le PSE ne comporte aucun engagement sur la garantie de l'emploi à l'avenir, explique Gérard Gautier (FO). Les mesures d'accompagnement sont très insuffisantes pour la formation, le congé de reclassement ou la mobilité interne et externe. » ■**

F. L.



**Délégation FO** au Conseil supérieur de l'éducation, le 8 juin 2017. De gauche à droite, Cécile Kohler, Salima Bouchalta, Hubert Raguin, Cécile Potters, Norbert Trichard et Sébastien Ribeiro.

## FO veut la même école pour tous

**ÉGALITÉ** Le ministre de l'Éducation a présenté le 8 juin des mesures pour « assouplir » les réformes de ses prédécesseurs. Très insuffisant. FO demande au gouvernement de revenir sur ces « contre-réformes ».

« *Il est urgent que le gouvernement revienne sur les contre-réformes successives et ouvre les négociations sur la base des revendications des personnels dont nous sommes porteurs* », a fait savoir la confédération au ministre Jean-Michel Blanquer lors du Conseil supérieur de l'éducation du 8 juin.

Après cette déclaration liminaire de la confédération, la FNEC FP FO (Enseignement, Culture, Formation professionnelle) a précisé ses revendications, en particulier le rétablissement d'horaires

disciplinaires et de programmes nationaux identiques pour tous.

Les mesures présentées par le ministre pour « assouplir » les réformes de ses prédécesseurs n'en changent pas le fond, et même les « aggravent », ont-ils constaté.

### Un assouplissement qui aggrave

Depuis la réforme des rythmes scolaires dans les écoles primaires et celle du collège, l'organisation de l'enseignement et même son contenu varient d'un endroit

à l'autre du territoire national, ce qui remet en cause les conditions de travail des personnels et l'égalité des élèves en matière d'accès à l'instruction.

Le projet de modification de la réforme des rythmes scolaires établit que le retour à la semaine de quatre jours dans les écoles pourra être autorisé par l'inspection d'académie dans les communes qui le souhaitent...

Le projet d'arrêté modifiant la réforme du collège ne supprime pas les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), mais laisse le choix à chaque établissement de les maintenir ou pas. Il ouvre la possibilité de rétablir les classes bi-langues, les classes européennes et l'enseignement du latin et du grec, mais renvoie cette décision à chaque collège. **EVELYNE SALAMERO**



Retrouvez plus d'informations sur ce sujet sur notre site [www.force-ouvriere-hebdo.fr](http://www.force-ouvriere-hebdo.fr)

## Lapeyre : les salariés veulent récupérer les millions d'euros siphonnés par Saint-Gobain

**JUSTICE** Une structure pyramidale a permis au géant industriel de spolier les salariés du groupe Lapeyre de leur participation aux bénéfices. Un préjudice évalué à 81,4 millions d'euros.

**Une heure trente de plaidoirie pour les avocats des 1776 salariés ayant porté l'affaire devant la justice.** Car il aura fallu démêler la pyramide de sociétés et de holdings qui a permis à Saint-Gobain d'aspirer 96 % des bénéfices de Lapeyre afin de calculer le montant de la participation aux bénéfices des salariés sur les 4 % restants.

« *Le processus a été mis à jour en 2009 par un cabinet d'expertise comptable appelé en renfort par le CCE* », résume Jérôme Garrec, représentant FO au CCE de Distrilap, la société qui gère les magasins Lapeyre. Pour les organisations syndicales, ce montage pyramidal avait pour fonction d'organiser le déficit des usines et des magasins. « *C'était plus facile pour eux de gérer une boîte qui perd de l'argent*, poursuit Jérôme Garrec. *À chaque négociation sur les salaires ou quand elle envisageait de réduire les effectifs, la direction nous disait que l'entreprise était en déficit.* »

### Chômage partiel et licenciements

Les avocats de Saint-Gobain et de Lapeyre estiment que rien d'illégal n'a été commis. Ce n'est pas l'avis des salariés qui subissent depuis des années des réductions d'effectifs, du chômage partiel, ainsi que la cession de certains magasins à un mandataire, à mi-chemin entre l'entrepreneur indépendant et le franchisé.

Le délibéré sera rendu le 29 septembre et Jérôme Garrec précise : « *On va s'armer de patience car on sait que l'affaire trainera en longueur.* » Une première victoire tout de même, tant il est rare qu'un groupe aussi important de salariés attaque en justice une société du Cac 40 et qu'un juge accepte de statuer. **NADIA DJABALI**

### ZOOM

Avec des effectifs suffisants, fonctionnaires d'État **Sur les 120 000 suppressions d'emplois annoncées dans la fonction publique, 20 000 concerneraient l'Éducation nationale.** « *Pour FO, la fonction publique, ses fonctionnaires et agents, ne sont pas des variables d'ajustement des comptes publics* », a déclaré la confédération au Conseil supérieur de l'éducation du 8 juin. Elle a souligné son « *attachement indéfectible au statut général de la fonction publique et aux statuts particuliers* », et condamné « *la précarisation croissante dans l'Éducation nationale* ».



L'Assurance maladie a présenté le 31 mai sa cartographie annuelle des dépenses de santé sur les pathologies graves et fréquentes.

## Maladies chroniques : des traitements et des dépenses en hausse

**SANTÉ** Vieillesse de la population oblige, les pathologies graves concernent 580 000 personnes de plus d'ici à 2020, selon une étude de l'Assurance maladie.

**V**ingt-six millions de personnes en France ont été touchées par des pathologies graves en 2015 et leur nombre devrait s'accroître de 580 000 personnes d'ici à 2020. C'est ce qu'indique la Caisse nationale d'Assurance maladie (CNAM) dans sa cartographie des dépenses de santé sur les pathologies graves et fréquentes, présentée le 31 mai.

Le nombre d'assurés sociaux concernés par la plupart des maladies graves augmenterait moins rapidement que pendant la période 2012-2015. Cependant, « la tension persiste dans le système de soins », estime Luc Barret, médecin-conseil national de l'Assurance maladie. L'étude de la CNAM, qui se fonde sur le recours aux soins remboursés

des quelque 57 millions d'assurés du régime général et sur les prévisions démographiques de l'Insee, passe au crible pas moins de cinquante-six pathologies. Elle prend en compte les coûts pathologie par pathologie, ainsi que les hospitalisations ponctuelles. Son objectif : donner un sens médical aux données de remboursement collectées et « identifier les leviers de la maîtrise des dépenses ». Et ce, à quelques semaines de la présentation par l'Assurance maladie de mesures d'économies dites de « maîtrise médicalisée ».

### Hausse des recours aux hospitalisations ponctuelles

La fréquence des pathologies varie fortement avec l'âge, constate la CNAM. Le nombre de personnes atteintes de diabète augmenterait

### FOCUS

Cancer du sein : une évolution des dépenses

La dépense moyenne pour le traitement des cancers du sein est passée de 11288 euros par an et par patiente en 2012 à 12035 euros par an et par patiente en 2015. Une hausse qui peut s'expliquer par l'arrivée et le développement de nouveaux médicaments plus onéreux, notamment l'immunothérapie. Le coût des nouveaux traitements est passé d'une moyenne de 1985 euros en 2012 à 2502 euros en 2015. Dans le même temps, le coût de la médication classique a diminué, passant de 1542 euros à 1420 euros par an et par patiente.

de 12 % d'ici à 2020, avec plus de 4,1 millions de personnes concernées en 2020, contre 3,7 millions en 2015. Une hausse qui correspond à 62 % à l'évolution démographique. Autre témoin du vieillissement de la population, la tendance à la hausse du recours aux hospitalisations ponctuelles, premier poste de dépenses en 2015 à 30,7 milliards d'euros, sur les 133,6 milliards d'euros remboursés par l'Assurance maladie la même année.

Les autres postes de dépenses principaux sont les maladies psychiatriques et les psychotropes (19,3 milliards d'euros), les cancers (14,1 milliards d'euros) et les maladies cardio-neuro-vasculaires (13,2 milliards d'euros).

Concernant la santé mentale, l'Assurance maladie devrait lancer sous peu une expérimentation visant à rembourser certaines psychothérapies pour la dépression légère, comme dans d'autres pays, afin de ne plus centrer uniquement la prise en charge sur le médicament.

Si la dépense moyenne annuelle par patient pour les cancers, notamment les cancers du sein (*lire Focus*), évolue à la hausse en raison de nouveaux traitements plus onéreux, d'autres pathologies connaissent une évolution inverse. La dépense moyenne annuelle de la maladie coronarienne chronique (angine de poitrine) a ainsi diminué de 8 % entre 2012 et 2015, en raison de la baisse du prix de certains traitements et d'une diminution des hospitalisations. ■

## CE QUI CHANGE

Les personnes publiques ou privées qui proposent des prestations de transport de personnes ou de marchandises doivent, depuis le 1<sup>er</sup> juin, informer leurs clients sur la quantité de gaz à effet de serre émise au cours d'une prestation.

Les conditions d'accès à la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) et à l'ACS (aide au paiement d'une complémentaire santé) ont été modifiées à compter du 1<sup>er</sup> juin.

## LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

# - 2,35 %

C'est le pourcentage de baisse du nombre de diagnostics de cancers aux États-Unis entre 2008 et 2012. Cette diminution surprenante serait en partie due à des taux de chômage plus élevés, entraînant une diminution de l'implication en santé préventive, selon le Cancer Prevention Institute of California. Donc, une remontée en perspective.

**+** SUR LE SITE  
**FORCE-  
OUVRIERE.FR**

### MONTANT MENSUEL DES ALLOCATIONS FAMILIALES :

- 2 enfants : 129,35 €
- 3 enfants : 295,05 €
- Par enfant en plus : 165,72 €.

Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.

## JURIDIQUE

# Différences de traitement : la Cour de cassation a tranché

**A** catégorie professionnelle égale, rémunération égale ? Pas vraiment. La Cour de cassation a estimé le 26 avril dernier que certains agents de l'Urssaf pouvaient bien être payés plus parce qu'ils avaient, de par leurs fonctions, des frais supérieurs à ceux des autres agents (Cass. soc., 26-4-2017, n°15-23968, P 15-23969 et R 15-23971, FS-P+B).

La cour d'appel de Caen avait donné raison à des salariés de l'Urssaf Normandie qui demandaient à bénéficier des mêmes indemnités de repas que les agents de direction, agents comptables, ingénieurs-conseils et médecins salariés (cour d'appel de Caen, 19 juin 2015), arguant que tous les agents étaient placés dans une situation égale au regard de l'obligation de se nourrir en cas de déplacement. La Cour de cassation en a jugé autrement. Pour elle, il y a une différence car c'est l'exercice de leurs fonctions qui amène les agents de direction « à rencontrer diverses personnalités », et ainsi à « fréquenter des établissements les exposant à des frais plus élevés que ceux des autres agents ».

### Présomption de justification par l'accord collectif

Ce qui constitue des considérations de nature professionnelle reposant « sur des raisons objectives et pertinentes ». Selon la jurisprudence, elles sont nécessaires quand il s'agit

de contester une différence de traitement fondée sur un accord collectif : « *Protocoles d'accord du 11 mars 1991 concernant les frais de déplacement des cadres et agents d'exécution des organismes de Sécurité sociale et de leurs établissements, et du 26 juin 1990 concernant les frais de déplacement des agents de direction, agents comptables, ingénieurs-conseils et médecins salariés des organismes de Sécurité sociale.* » Comme le fait remarquer la Cour de cassation, venant d'un accord collectif elle est présumée justifiée. La contestation ne démontrant pas que la différence de traitement ne s'appuie pas sur ces considérations de nature professionnelle reposant « sur des raisons objectives et pertinentes », elle est rejetée, contrairement à ce qu'estimait la cour d'appel. À noter que cet arrêt a été inscrit au *Bulletin d'information de la Cour de cassation* (BICC), ce qui indique une relative importance. **MICHEL POURCELOT**

**2000**  
C'est le nombre d'arrêts qui, sur un total de 32600, ont été publiés aux bulletins officiels de la Cour de cassation en 2015.

### POUR ALLER PLUS LOIN

Les raisons de Renault

La différence de rémunération entre les salariés des usines Renault de Douai et ceux d'Île-de-France a été justifiée, en 2010, de façon « objective et pertinente », par des études d'organismes publics et privés, ainsi que par des articles de presse sur le niveau des loyers, le prix d'achat au mètre carré et les prix des produits alimentaires de consommation courante.

## Agenda

Jeudi 15 juin

### PASSE TON BAC D'ABORD

Comme chaque année à la même époque, plusieurs centaines de milliers de lycéens vont tenter de décrocher leur baccalauréat. L'examen commence le jeudi 15 juin avec la traditionnelle épreuve écrite de philosophie et ses fameux sujets de dissertation souvent liés à l'actualité. Ainsi, l'an dernier, alors que la mobilisation contre la loi Travail battait la mesure, deux des sujets proposés étaient : « Travailler moins, est-ce vivre mieux ? », et « Pour être juste, suffit-il d'obéir aux lois ? ».

Jeudi 15 juin

### EXÉCUTIF FO

La Commission exécutive confédérale est réunie régulièrement au siège de FO.

### FEMMES ET TRAVAIL

Dans le cadre de la Conférence internationale du Travail, l'OIT organise un sommet sur le monde du travail et notamment sur les femmes au travail, une initiative prise dans la perspective du centenaire de l'OIT en 2019.

Vendredi 16 juin

### AFOC

Pascal Pavageau participe à l'assemblée générale de l'AFOC,

à la confédération.

### Samedi 17 juin OIT

330<sup>e</sup> session du conseil d'administration de l'OIT à Genève.

Lundi 19 juin

### FORMATION SYNDICALE

Le secteur juridique de la confédération organise un stage de formation à l'ISST de Bourg-la-Reine : « CE, information, consultation et comptabilité, actualités législatives », jusqu'au 23 juin.

Mercredi 21 juin

### UD 45

Pascal Pavageau participe à l'assemblée générale de l'UD du Loiret.

**L'ÉLECTION**

**FO Cheminots obtient la première place chez Thalys**, le consortium européen de transport ferroviaire dont la SNCF est l'actionnaire majoritaire. FO a recueilli 39,13% des voix, loin devant les autres organisations, ce qui lui permet d'avoir deux élus DP sur le collège exécution (un titulaire et un suppléant) et trois élus sur les collèges maîtrise et cadre (un titulaire et deux suppléants). Fin 2016, FO avait déjà remporté la première place avec 38,5% des voix chez Eurostar, entreprise franco-britannique.

**LA GRÈVE**

**90% des journalistes et 66% des techniciens de France 3 Normandie étaient en grève le 7 juin.** Le mouvement a concerné les antennes de Caen, Rouen et Le Havre. Les syndicats, dont FO, dénoncent « *la multiplication des mutualisations de contenu, le sabotage de la proximité et la perte constante de moyens humains* ». Dans leur viseur : les journaux régionaux mutualisés, ainsi que le recours de plus en plus fréquent à des prestataires extérieurs pour fournir du contenu d'émissions.

**LE DÉSACCORD**

**La SNCF a réduit de presque 20% les effectifs de la surveillance générale (sûreté ferroviaire) sur les trois sites de l'Oise** (Beauvais, Creil et Compiègne), dénonce la Fédération FO des Cheminots, qui relève que les faits constatés d'insécurité et d'incivilités n'ont pourtant pas baissé. Pire, souligne FO, le site de la gare de Creil, toujours mis à contribution dans le cadre du dispositif antiterrorisme Sentinelle, est celui qui perd le plus d'effectifs, passant de 24 agents à 17.

**Congrès de la Fédération FO Cadres**

Le congrès de la Fédération FO Cadres s'est tenu du 8 au 9 juin à Chambéry, sous la présidence de Jean-Claude Mailly, secrétaire général.

**Congrès de l'UD FO du Finistère (29)**

Le congrès de l'union départementale Force Ouvrière du Finistère s'est tenu le vendredi 9 juin à Brest, sous la présidence de Frédéric Souillot, secrétaire confédéral.

**Votre hebdomadaire au format PDF**

FO Hebdo est disponible en version électronique pour les adhérents. Il leur suffit de s'inscrire sur [www.e-fo.fr](http://www.e-fo.fr), l'espace militant de Force Ouvrière.

**Spécial Tour de France 2017**

Le numéro spécial de FO Hebdo « Tout sur le Tour 2017 » est disponible au format PDF sur le site FO.

**Saisonniers, vous avez des droits!**

Retrouvez, sur la page de notre site Internet dédiée aux saisonniers, notre dépliant et nos affiches, ainsi qu'une vidéo « Bienvenue dans le monde du travail » qui leur est consacrée : <http://www.force-ouvriere.fr/saisonniers-vous-avez-des-droits>

**FO sur les réseaux sociaux**

Sur Facebook ([facebook.com/force.ouvriere](https://www.facebook.com/force.ouvriere)) ou Twitter (@force\_ouvriere), l'actualité, les photographies et les vidéos de Force Ouvrière sont à partager.

## « Nous sommes des salariés déguisés en faux patrons »

**PORTRAIT** À 38 ans, Helmi Mamlouk est devenu le premier secrétaire général du tout nouveau syndicat FO-CAPA-VTC.

**H**elmi Mamlouk a toujours beaucoup conduit. Pour financer ses études, il était chauffeur pour des enfants handicapés. Puis, devenu commercial, il a continué d'engranger les kilomètres.

En 2013, il entame une carrière de chauffeur de VTC et se rend peu à peu compte que les médias ne sollicitent que très rarement les chauffeurs, préférant s'adresser aux plates-formes.

Pourtant, les chauffeurs de VTC se plaignent de plus en plus des horaires quasi illimités, pour des rémunérations qui elles restent bien souvent inférieures au Smic. « *Il fallait créer une organisation de défense des chauffeurs* », se souvient-il. C'est chose faite en 2015, lorsque les statuts de l'association CAPA-VTC sont déposés en préfecture.

**Déconnecté de la plate-forme Uber**

Mais comment un chauffeur de VTC passe-t-il le pas du syndicalisme? « *Ma mère était déléguée syndicale à FO Santé. À chaque fois que je lui parlais de nos problèmes, elle me disait :*



© M. LAPPRAND

« *Défendez-vous* ». » Il confie également s'être engagé dans sa jeunesse au sein d'une association envoyant des médicaments à l'étranger:

Le 18 décembre 2015, CAPA-VTC a organisé sa première manifestation. « *Le même jour, j'ai été déconnecté de la plate-forme Uber* », relate-t-il. C'est la méthode Uber quand elle se sépare d'un de ses chauffeurs. « *Nous sommes des salariés déguisés en faux patrons* », poursuit-il.

CAPA-VTC a par la suite participé à des tables rondes organisées par les pouvoirs publics. L'association a même été sollicitée lors de l'élaboration de la loi Grandguillaume. « *Pendant des mois, Uber n'a jamais voulu nous recevoir. Mais le fait d'avoir été reconnus comme interlocuteurs au niveau ministériel a changé la donne.* » ■

**NADIA DJABALI****0 à 1100€**

C'est la rémunération mensuelle brute moyenne d'un chauffeur de VTC travaillant 40 heures par semaine.



Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre **Résistance Ouvrière**.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.  
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : [fohebdo@force-ouvriere-hebdo.fr](mailto:fohebdo@force-ouvriere-hebdo.fr)

**Directeur de la publication** : J.C. Mailly

**Secrétaire confédéral chargé de la presse** : Y. Veyrier

**Rédacteur en chef** : D. Rousset

**Révision** : M.P. Hamon

**Abonnements** : 01 40 52 82 33

**Création graphique et réalisation** :

Rampazzo & Associés ([blog.rampazzo.com](http://blog.rampazzo.com))

**Imprimé par** RPN, Livry-Gargan

**Commission paritaire** : 0921 S 05818

**ISSN** 0750-9286 **Dépôt légal** juin 2017

**Ont contribué à ce numéro** : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.